

**FLASH INFOS N° 105**

**Nuisances sonores dans PSN**

En ce printemps 2022, nous pouvons dire, qu'à de rares exceptions près, les propriétés qui constituent P.S.N. sont bien entretenues et l'aspect général de notre Résidence est très accueillant. Il fait bon vivre à P.S.N. ....et nous vous suggérons ci-dessous quelques points qui peuvent être améliorés facilement avec un peu de bonne volonté en assurant un meilleur confort de vie au voisinage.

Avec l'arrivée des beaux jours, les travaux à l'extérieur de nos propriétés reprennent activement, et ils contribuent à l'embellissement de PSN, et nous nous en réjouissons.

Dans quelques cas, ils sont accompagnés de bruit., à des moments inopportuns.

Nous vous rappelons que les règles en vigueur dans PSN sont celles édictées par l'Arrêté municipal 189-13-PM du 7 octobre 2013, qui précise entre autres les points suivants :

- **Locaux d'habitation** : toutes les précautions et dispositions doivent être prises pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant d'appareils de radio ou de reproduction sonore, d'installations de ventilation, de chauffage, et de climatisation. Les propriétaires de piscines individuelles sont tenus de prendre toutes les mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas sources de gêne pour le voisinage.
- **Travaux, bricolage, jardinage** : l'utilisation d'appareils tels que tondeuses à gazon, bétonnières, perceuses, etc... ne peut avoir lieu que :
  - Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
  - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
  - Les jours fériés (hors dimanche) de 10 h à 12 h
- **Animaux** : les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Vos voisins vous remercient par avance de bien vouloir respecter ces dispositions.

**Autre point** : sortez vos déchets verts, la veille du ramassage, et donc évitez de les laisser traîner devant chez vous des jours et des jours.....ce qui n'est pas très joli !!

**Les téléphones** : que ceux qui passent des heures au téléphone, depuis leur jardin, sachent que leurs voisins n'apprécient pas toujours ces nuisances sonores.

**NB** : dites bien aux enfants qu'il y a **AUSSI des véhicules qui passent sur notre voirie et que ce n'est pas seulement un terrain de jeu. Attention DANGER !**

